

AVENIR DE NICE-MATIN OSONS LA COOPÉRATIVE



En raison de l'actualité de Nice-Matin, le contenu du Patriote Côte d'Azur a été modifié cette semaine.

L'édito

Par Cécile Dumas

L'espoir ou la destruction

Le 7 novembre, le tribunal de Commerce rendra sa décision sur la reprise du groupe Nice-Matin et ses filiales PubliNice-Services et Eurosud Côte d'Azur.

Depuis des mois, les salariés se sont engagés dans ce débat, ont négocié un plan de départs volontaires au début de la crise, puis ont effectué un immense travail pour monter le projet de SCIC, un projet qui porte bien son nom : une coopérative d'intérêt collectif.

Depuis des mois, ces salariés travaillent tous les jours sans avoir de vision quant au devenir de leur entreprise. Pour la plupart d'entre eux, encouragés par des milliers de dons pour aider au financement de leur projet, leur seul espoir est celui de la coopérative.

Pourtant, le tribunal de Commerce continue de réfléchir et a même pensé à favoriser Rossel-Marzocco-Safa, une proposition de financiers qui sabrent massivement l'emploi.

Tout cela se déroule au milieu du silence assourdissant des députés et des sénateurs des Alpes-Maritimes, ainsi que des ministres de ce gouvernement qui ont avoué leur échec, la semaine dernière, quant à la politique de l'emploi.

Seraient-ils inquiets qu'un groupe de presse puisse passer dans les mains de salariés attachés à leur outil de travail ? Sont-ils aussi peu intéressés par l'emploi dans leur département pour laisser sacrifier 450 emplois par des financiers comme Rossel et compagnie ?

Notre journal a choisi depuis longtemps. Pour nous, on choisit l'espoir de l'économie sociale et solidaire, l'espoir du projet des salariés, la SCIC contre la destruction des emplois et du tissu industriel des grosses fortunes.

Patriote

Éditeur : Alpes Azur Éditions, SARL au capital de 30 000 €
54, Boulevard Général de Gaulle
06340 La Trinité
editionsalpesazur@orange.fr
Tél : 04 93 18 45 31
Fax : 04 93 18 45 40
Compte Bancaire CRCA
La Trinité 43635941783
Gérant : Jean-Yves Lessatini
Publicité : 04 93 18 45 33
alpesazurpublicité@orange.fr
Abonnement : 04 93 18 45 31
editionsalpesazur@orange.fr
Sociétaire unique : SEVAC
Impression : 955 801 204 RCS NICE
Numéro ISSN : 2270-0412
Commission paritaire 0216 C92180
Dépôt Légal : date de parution
Directeur de publication :
Jean-Paul Duparc
06 21 65 23 01
Journaliste :
Patricia Prenant
p.prenant06@gmail.com
Infographie : Sébastien Romero
www.toilerouge.com
Rédaction :
3 Passage André Macari
06300 Nice
Tél : 09 67 45 35 32
patriotecotedazur@gmail.com

NICE-MATIN

Laissons l'entreprise à ses salariés

Le jeudi 23 octobre, les trois repreneurs éventuels de Nice-Matin (SCIC Nice-Matin, Rossel-Marzocco-Safa et Ghosn), restant encore en course, ont présenté leur dossier devant le tribunal de Commerce de Nice. Ce dernier rendra sa décision quant au candidat choisi, le 7 novembre. Retour sur ces derniers jours avec Gérard Pitocchi, délégué syndical CGT de l'imprimerie Nice-Matin.



Les ouvriers de Nice-Matin devant le tribunal de Commerce de Nice © PCA

Concernant la journée du 23 octobre, au cours de laquelle l'affaire de Nice-Matin était audenciée, je pense que les salariés porteurs de la proposition de reprise de la société en coopérative d'intérêt collectif ont réussi leur mobilisation et que les différents acteurs de notre redressement judiciaire ne peuvent rester insensibles à la volonté exprimée par les salariés.

Parallèlement, les différentes informations transmises par nos avocats et les camarades participant à l'audience, tout au long de cette longue après-midi, me laisse à penser que le consortium Rossel-Marzocco-Safa, qui dispose d'une puissance financière sans commune mesure avec les autres candidats et probablement d'un réseau d'influence, notamment politique, particulièrement actif, reste un concurrent particulièrement dangereux. Cela s'est senti dans l'attitude du président du tribunal de Commerce et du procureur de la République qui verraient volontiers cette candidature obtenir l'autorisation d'administrer Nice-Matin. Pour autant, ces mêmes président et procureur ne peuvent méconnaître l'attitude intransigeante, voire arrogante, du triumvirat qui a obstinément refusé de mettre à profit les 10 jours supplémentaires accordés par le tribunal de Commerce pour améliorer les

conditions de cette reprise.

Je ne doute pas de l'honnêteté de ceux qui décideront à qui devra être confiée notre entreprise mais j'ai pourtant le sentiment qu'ils ont du mal à envisager que cela puisse se réussir à travers un modèle social autre que celui proposé par les grandes entreprises capitalistes. J'espère que nos avocats et les représentants du personnel, à qui il a été permis de s'exprimer en audience, ont su se révéler convaincants et faire valoir que nous n'avons rien inventé avec la SCIC. En effet, notre entreprise existe depuis 70 ans sous la forme d'une coopérative ouvrière et ce modèle ne s'est effondré que conséquemment à la gouvernance de notre entreprise par de grands groupes multinationaux, successivement le groupe Lagardère puis le groupe Hersant média, qui n'ont eu pour ambition que de vider nos caisses et nous maintenir dans un immobilisme mortifère.

Je m'étends peu sur le projet de Monsieur Ghosn qui, s'il devait être retenu par le tribunal, même s'il a laissé beaucoup de monde sceptique sur son dessein de compression des éditions locales, reste relativement social et permettrait que la transition au service de ce nouvel actionnaire se réalise, probablement, en l'absence de toute violence.

Depuis ce 23 octobre, je ne dispose d'aucune information notable sur les trois offres toujours en lice. En revanche, je constate que le tirage de l'édition de Monaco-Matin, du 25 octobre, a été dégradé et qu'il s'agit là d'un acte isolé symptomatique de la dégradation de l'intégrité physique et morale des salariés de notre entreprise depuis de nombreux mois. Cet acte démontre que nous ne sommes pas à l'abri de réactions indépendantes de toutes initiatives syndicales qui pourraient se révéler lourdes de conséquences, qui ne seraient que la réponse à la violence d'un projet de destruction de notre entreprise, visant à laisser des centaines de familles en plein désespoir, avec le projet du consortium Rossel-Marzocco-Safa.

Les 10 jours qui nous séparent de la décision du président du tribunal de Commerce risquent d'être particulièrement longs et douloureux pour la santé morale de nombreux salariés. Ce dossier, qui dure depuis trop longtemps, laissera forcément des traces au sein de l'entreprise. Néanmoins, si la SCIC devait être désignée, il n'est pas exclu que cette longue période d'inquiétude se transforme en un immense sursaut d'énergie et d'implication du plus grand nombre, et pourrait se révéler susceptible de garantir notre pari sur l'avenir.



Les ouvriers de Nice-Matin à l'impression du journal © PCA

PROJET SCIC

« L'humain d'abord »

Le choix du tribunal de Commerce impactera avant tout l'avenir de presque 1 200 salariés et leur famille. Ils sont le point central du projet Scic, comme en témoigne Aurélie, journaliste, secrétaire de rédaction au sein de Nice-Matin depuis 4 ans et demi, et qui fait partie des volontaires au départ, afin que ses collègues et amis « puissent continuer ».

J'ai adhéré à la Scic d'abord parce que le projet est beau. Porteur de valeurs de solidarité, de responsabilité, porteur aussi d'espoir pour la presse en général, avec un modèle de développement innovant. Quand j'y ai adhéré, c'était sans grande illusion sur la possibilité de mener le projet au bout, car sur la possibilité de mobiliser des salariés aux intérêts et aux statuts très variés. Mais c'était malgré tout avec conviction. Et ma conviction s'est renforcée en voyant, au fil des AG, la solidarité croissante, la volonté collective de reprendre en main les destinées de notre journal, l'espoir que beaucoup de monde plaçait en nous, bien au-delà de l'entreprise,

et les efforts acharnés, admirables des quelques-uns qui portaient le projet à bout de bras.

Malgré tout, nous sommes passés par des hauts et des bas, des espoirs fous et des désillusions douloureuses. Rien qu'à l'audience du 23 octobre, nous sommes arrivés sûrs de notre projet, puis avons connu l'angoisse extrême d'un éventuel renvoi, puis le soulagement lorsqu'est tombée la date du délibéré. Depuis ce jeudi, nous attendons plus ou moins confiants selon les échos que nous pouvons avoir de part et d'autre, impatients et angoissés. Je pense que, tous autant que nous sommes, nous avons juste

hâte d'être fixés sur notre sort. Qu'il soit bon ou mauvais. Car c'est l'incertitude qui nous noue l'estomac depuis des semaines, des mois.

Pour info, je ne suis pas angoissée par mon propre sort. Volontaire au départ dans le cadre de la Scic, je fais partie d'un service qui sera supprimé dans le cas d'une cession au groupe Rossel, et serai « candidate » à un licenciement (clause de substitution) si Ghosn était choisi par le tribunal de Commerce. Je vis malgré tout très mal, moi aussi, l'attente, qui suspend nos vies depuis des mois.

Au-delà de mon avenir, c'est à celui de mes collègues que je pense. Car je ne souhaite à aucun de mes collègues et amis d'être licencié, et je ne souhaite pas davantage à ceux qui espèrent quitter le journal d'être maintenus à leur poste...

Surtout, ayant travaillé au sein d'un journal repris ultérieurement par le groupe Rossel, je ne peux que m'inquiéter de la reprise éventuelle de *Nice-Matin* par ce dernier. Car mes collègues me racontent la désorganisation totale des rédactions (suppression d'échelons hiérarchiques intermédiaires et répartition des tâches sur des personnels déjà surchargés de travail), le manque d'investissements (notamment sur le numérique), la mise en place d'un logiciel éditorial complexe et bien moins performant qu'annoncé, la réduction des effectifs au-delà des li-

cenciements initiaux... Bref, alors que l'on voudrait nous convaincre que le consortium Rossel-Marzocco-Safa est le seul à présenter un plan de développement réaliste, solide et ambitieux, je crains qu'il ne nous promette qu'improvisation et « bouts de chandelle ».

Mon adhésion à la Scic n'est donc ni un choix « sentimental » (je n'ai pas l'attachement de beaucoup de mes collègues à ce journal, j'y suis arrivée par hasard et n'ai jamais eu l'intention d'y rester éternellement⁽¹⁾), ni une façon de sauver ma peau. C'est un choix qui repose sur une bonne connaissance des (in) capacités de Rossel et sur la conviction qu'une entreprise dont chaque salarié se sent responsable a davantage d'avenir qu'une entreprise qui servira à enrichir un magnat de l'immobilier, un homme d'affaires spécialisé dans les chantiers navals et un groupe de presse belge, via un consortium luxembourgeois.

(1) Enfin, il faut quand même le reconnaître, il y a un peu de sentimentalisme là-dedans : ce projet m'a redonné confiance en l'humain (et surtout dans le journaliste...), en sa capacité à se mobiliser, à surmonter ses a priori, à faire bouger les lignes de notre société. Avant même de débiter, il représente sans doute l'une des plus belles aventures auxquelles j'aurais participé, et j'envie presque mes collègues, qui resteront, de la vivre, même si rien ne sera facile. Mais ma part du contrat, c'est de les quitter pour qu'ils puissent continuer.

Entretien avec François Rosso

Le Patriote Côte d'Azur s'est entretenu avec François Rosso, président de l'Association des Lecteurs de Nice-Matin.

Quel est votre point de vue sur la SCIC Nice-Matin ?

La SCIC est le prolongement naturel de la structure historique de Nice-Matin, constitué dès l'origine, en 1944, en SAPO, société anonyme à participation ouvrière. Non seulement, elle place les salariés au centre du projet, mais elle

permet de sauver des emplois, ce qui est l'essentiel, surtout en période de crise. Elle empêche également de voir, à terme, l'opération « rachat d'un titre de presse » se transformer en opération immobilière juteuse, au seul bénéfice des actionnaires. Enfin, elle veillera à ce que Nice-Matin conserve son identité, tout en évoluant, et sa vocation qui est

l'information de proximité, le maintien d'un lien social au sein du territoire.

Pouvez-vous nous détailler l'Association des lecteurs de NM dont vous êtes président ?

L'association est composée de lecteurs, mais pas uniquement... Des Azuréens

de toutes générations et de tous les horizons sont venus nous rejoindre pour montrer leur attachement à un journal qui appartient au patrimoine collectif, même s'ils ne partagent pas toujours ses choix, et qui accompagne la vie de tous, dans les bons et mauvais moments. Il y a également tous ceux, artistes, intellectuels et sportifs, qui n'oublient pas que Nice-Matin les a soutenus au début de leur carrière. C'est réconfortant... Au sein de la SCIC, l'association portera la voix des lecteurs pour accompagner le journal dans son évolution.

EN BREF...

Foire aux livres

Les communistes de Nice-Est organisent leur foire aux livres annuelle les 5, 6 et 7 novembre, de 9h00 à 18h00, et les 8 et 9 novembre, de 9h00 à 12h30.

Elle aura lieu à l'Espace Citoyen, 2 Place Saint-Roch.

Grand choix mais petits prix.

« Le TGV n'est pas un boulet financier »

À la suite de la publication d'un rapport de la Cour des Comptes dénonçant « l'insuffisante rentabilité du TGV et [laissant] planer le doute sur l'utilité de la construction de nouvelles LGV », l'association TGV Développement Var Nice Côte d'Azur tenait à apporter plusieurs précisions. L'association, « qui soutient depuis 15 ans l'indispensable réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Marseille et Nice », indique que « le TGV est le seul mode ferroviaire dont les coûts d'exploitation sont couverts par les recettes des usagers ». Transférer les dessertes TGV sur des trains à vitesse classique serait le meilleur moyen de faire augmenter les coûts d'exploitation, « tout en faisant fuir les usagers vers l'avion et la voiture ». De plus, « le milliard d'euros dégagé par les TGV, au travers des péages, contribue à l'entretien de tout le reste du réseau classique ».

La Cour des Comptes s'étonne aussi du fait que 230 gares soient desservies dans le projet. L'association répond qu'il s'agit d'un service public ferroviaire devant permettre au plus grand nombre de « profiter de ce progrès », surtout que « de nombreuses entreprises [ont] choisi de s'installer dans les villes desservies par le TGV »

Maisons de retraite : Rassemblement organisé par la CGT

Le vendredi 31 octobre, à 9h30, la CGT organise un rassemblement, devant le CADAM, 147 route de Grenoble, à Nice, pour demander « l'arrêt des gestions autoritaires des personnels et la prise en compte des réalités des maisons de retraite » (voir PCA de la semaine dernière).

Une délégation de la CGT sera reçue par l'antenne territoriale de l'Agence Régionale de Santé, à 10h00.

Encore quelques jours pour sauver l'emploi !



Cécile Dumas avec les ouvriers de Nice-Matin © PCA

Durant les campagnes électorales, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, les candidats veulent tous lutter contre le chômage, préserver l'emploi sur leur territoire et même en créer de nouveaux.

Combien de fois avons-nous entendu Marc Daunis, sénateur PS, se gargariser de la capacité de Sophia-Antipolis

à « reclasser » les salariés licenciés de Ulticom ou de Texas Instrument par exemple ? Satisfecit d'ailleurs un peu rapide car à chaque fois, environ 20 % de salariés restent au chômage et ce sont de nouvelles entreprises qui désertent notre territoire.

Combien de fois avons-nous entendu Éric Ciotti, député UMP, président du conseil général, dire que cette institution se mobilise pour l'emploi et appelle d'ailleurs le gouvernement à faire de même ? Combien de fois avons-nous entendu Christian Estrosi parler de l'Éco-Vallée et des emplois qui y seront créés ?

Tous... Tous les parlementaires de notre département évoquent l'importance de préserver l'emploi dans les Alpes-Maritimes. Alors pourquoi sont-ils aussi silencieux actuellement sur les projets de reprise de Nice-Matin qui concernent près de 1 200 salariés ?

Considèrent-ils que plus de 400 licenciements secs du projet Rossel-Marzocco-Safa ont la même incidence qu'environ 150 départs volontaires dans le projet de reprise par les salariés en

SCIC ?

Sont-ils si obstinés, si dogmatiques... qu'à leurs yeux, les salariés n'ont pas à se mêler de la gestion de leur outil de travail ?

Considèrent-ils que l'économie solidaire ne peut pas maintenir, ni créer de l'emploi ?

Ou alors considèrent-ils que le groupe Nice-Matin doit forcément être entre les mains de grands argentiers sans regarder la place de l'humain dans cette entreprise ?

Dans quelques jours, le tribunal de Commerce va décider du sort de plus de 1 200 salariés avec des députés, des sénateurs de notre département qui n'auront rien dit, au plus quelques promesses et des mots de compassion, un gouvernement qui n'aura rien fait sur ce dossier.

C'est lamentable de laisser croire que la politique ne peut rien faire sur un tel dossier, de laisser les salariés lutter seuls pour sauver leur outil de travail.

Oui l'économie solidaire peut être aidée par les collectivités publiques. La Région le fait grâce aux initiatives prises par le groupe Front de Gauche (voir délibération ci-dessous). Le conseil général pouvait le faire et les collectivités locales aussi, mais dans ce dossier, beaucoup trop d'élus ont préféré les paroles aux actes !

Cécile Dumas

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

Le conseil régional PACA réuni le 17 octobre 2014

CONSIDÉRANT

- que le secteur de la presse et plus particulièrement de la presse quotidienne régionale traverse une période de crise profonde appelant une mutation de ses modèles économiques ;

- que le groupe Nice-Matin, créé en 1947 sous forme coopérative, enregistre des pertes depuis trois ans, par l'effet du recul conjugué des ventes au numéro et des recettes publicitaires, et a été placé lundi 26 mai 2014 en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Nice ;

- qu'un projet de reprise permettant de préserver une grande majorité des 1 299 emplois concernés a été déposé à l'initiative des salariés du groupe Nice-Matin ;

- que ce projet est porté par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), statut relevant du champ de l'ESS [Économie Sociale et Solidaire] et destiné à la production de biens ou de services répondant aux besoins collectifs d'un territoire, avec un caractère d'utilité sociale reconnu ;

- que ce statut permet, par la prise de majorité en voix des salariés, de garantir une gouvernance démocratique de l'entreprise, ainsi que son indépendance vis-à-vis d'actionnaires extérieurs ;

- que le projet de reprise présenté, au-delà de sa dimension collective portée par des salariés ayant une parfaite

connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement et de son inscription pleine dans les valeurs et modèles de l'ESS que soutient la Région, constitue une proposition industrielle, commerciale, et surtout sociale crédible à la poursuite, voire au développement de l'activité de presse du Groupe Nice-Matin ;

- que ce projet a également trouvé écho dans une mobilisation citoyenne d'importance, au travers d'une opération de souscription publique ainsi que de ventes aux enchères d'œuvres d'artistes solidaires de la démarche, ayant au total apporté 480 000 € au projet de SCIC, démontrant l'attachement à ces quotidiens régionaux, et sans doute au-delà, à la composante obligatoire de toute société démocratique qu'est la presse écrite ;

- que la Région soutient le développement de l'ESS depuis 1998, et que ce projet est en pleine cohérence avec la stratégie régionale réaffirmée en juin 2014, visant notamment à appuyer le développement des modèles coopératifs servant à la reprise d'entreprises par leurs salariés ;

- que l'action régionale aura permis de mettre en dynamique des acteurs majeurs du financement de l'ESS, participant par là même à solidifier le projet de reprise ;

- que la forme de soutien régional proposé, au travers d'une avance remboursable à 12 mois, sous réserve d'accepta-

tion par le Tribunal de Commerce de Nice du plan de reprise concerné, est la plus adaptée à une maîtrise du risque ;

- qu'au-delà du caractère social et économique de ce projet, il apparaît comme concourant à l'autonomie économique de l'entreprise de presse, la souveraineté des rédactions sur leur ligne éditoriale, la capacité à innover, qui conditionnent la liberté des médias régionaux et en font un pilier de la démocratie locale ;

- que l'aide apportée par la Région à la SCIC n'est pas de nature à fausser les échanges entre les États membres au sens de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne compte-tenu du caractère local des activités en cause et de l'absence de dimension transfrontière.

DÉCIDE

- d'attribuer à la SCIC Nice-Matin une avance remboursable sur 12 mois, à taux zéro, de 2 millions d'euros sous condition que le plan de reprise du groupe Nice-Matin porté par la SCIC Nice-Matin soit accepté par le Tribunal de Commerce ;

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Région et la SCIC Nice-Matin relative à la reprise du groupe Nice-Matin [...].

Le Président,
Michel VAUZELLE